

# 10CQC1

Société Civile au capital de 28 500 euros  
Siège Social : 9 Rue de la station, 92600 ASNIERES  
Société en cours de constitution

Signé par Carlos Dias  
Le 26/08/24

ID: tx\_Yb5wx93wMJwK

Signed with  
**Universign**

## ACTE DE NOMINATION DU PREMIER GERANT

Signé par Clotilde HANNART  
Le 19/08/24

ID: tx\_Yb5wx93wMJwK

Signed with  
**Universign**

ENES :

Signé par ~~Monsieur Carlos SOARES DIAS~~  
Le 19/08/24 Né le 16/09/1966 à LISBONNE

ID: tx\_Yb5wx93wMJwK

Signed with  
**Universign**

De nationalité Portugaise  
9 Rue de la station, 92600 Asnières sur seine, France

**Madame Clotilde Marie Ànais HANNART**

Née le 16/02/1976 à PARIS

De nationalité Française

Demeurant au 12 rue du général Mangin, 92600 Asnières sur seine, France

**Monsieur Quentin PETITBERGHEN**

Né le 09/03/1998 à Asnières sur Seine

De nationalité Française

Demeurant au 9 Rue de la station, 92600 Asnières sur seine, France

Agissant en qualité de seuls Associés de la Société Civile 10CQC1 au capital de 28 500 euros, dont le siège social est situé au 9 Rue de la station, 92600 ASNIERES, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de .

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts afin de désigner le premier Gérant de la Société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

### NOMINATION DU PREMIER GERANT

Les Associés décident de nommer en qualité de premier Gérant de la Société pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Carlos SOARES DIAS**  
Demeurant 9 Rue de la station, 92600 Asnières sur seine, France  
de nationalité Portugaise

Le Gérant déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Le Gérant exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Au titre de ses fonctions, le Gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des Associés. Il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

### POUVOIR A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les soussignés donnent tous pouvoirs à DEXP, Monsieur THIERRY DIAI à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour l'accomplissement de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à ASNIERES.  
Le 19 août 2024  
En 5 exemplaires

\_\_\_\_\_  
Carlos SOARES DIAS

\_\_\_\_\_  
Clotilde Marie Ânais HANNART

\_\_\_\_\_  
Quentin PETITBERGHIEN